



Collectivités locales,
agissez pour améliorer

la gestion des déchets à l'international !



◆ S'engager pour trouver des solutions adaptées, durables et viables pour la gestion des déchets à l'international



Dépôt de déchets en ville - Antsirabe (Madagascar)

- La production de déchets devrait atteindre **3,4 milliards de tonnes d'ici 2050** (+70 % par rapport à 2016).
- La prolifération de déchets, peu ou mal gérée, a **des impacts très négatifs** sur la santé, la pollution et la dégradation de l'environnement.
- Les collectivités des PED* sont particulièrement concernées par cette croissance avec peu de moyens pour y faire face : **le coût de la gestion des déchets peut représenter jusqu'à 50 % du budget d'une ville.**

*Pays en développement

À l'horizon 2050 :

une production de déchets multipliée par 3 en Afrique subsaharienne et par 2 en Asie du Sud

◆ Pourquoi s'engager ?

Agir pour la santé publique et l'environnement

- **Réduire les risques** de diffusion de pandémies (paludisme, choléra, maladies respiratoires, etc.),
- Lutter contre le **changement climatique** en réduisant la production de gaz à effet de serre grâce à l'optimisation de la gestion des déchets,
- Lutter contre les **déchets marins** (80 % des déchets proviennent des milieux terrestres).

2

Participer à la solidarité internationale

- Favoriser l'accès aux **services essentiels** et améliorer les **conditions de vie** des populations,
- Renforcer les **compétences des acteurs locaux** qui jouent un rôle essentiel dans la gestion des services et des territoires.

1

Valoriser mon territoire et renforcer la citoyenneté

- **Mobiliser l'écosystème** de la collectivité autour d'une action porteuse de sens,
- **Internationaliser les services** et promouvoir les innovations,
- **Valoriser l'expertise française** à l'international.

3

À retenir

Le financement est volontaire :

la collectivité est libre de définir la hauteur de son engagement (0,2%,0,5%, ...)
Le champ d'application s'applique à tous les pays dans le respect des engagements internationaux de la France

◆ Un moyen pour s'engager : le 1% déchets

Après l'eau et l'assainissement et l'énergie, la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 permet aux collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter **jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées au budget de ces services sur des actions de coopération internationale** (article L. 1115-2 CGCT).

Ce dispositif ouvre de nouvelles possibilités de financement aux collectivités locales, dans **un cadre juridique sécurisé, en complétant la mobilisation du budget général de la collectivité** (article L. 1115-1 du CGCT).



Site de Compostage - Lomé (Togo)

© Gevalor

Le mode d'emploi du



Sensibilisation sur les déchets - Dolisie (Congo)

◆ Qui peut utiliser le 1% déchets ?

Les communes, EPCI et syndicats mixtes compétents en matière de collecte et/ou de traitement ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (article L 1115-2 du CGCT).

◆ Quelle assiette mobiliser pour le 1% déchets ?

- **Les contributions financières et techniques** (temps des agents de la collectivité, frais de déplacement, etc.),
- **Les ressources propres des services** : la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou les contributions budgétaires,
- **Les recettes industrielles et commerciales** (vente de matériaux valorisables ou d'énergies).

Cas d'un service délégué à un opérateur privé :

La collectivité applique le 1% déchets uniquement sur la part des recettes qui lui sont versées par le délégataire dans le cadre du contrat qui les lie. Le contrat de DSP peut prévoir que le délégataire contribue, sur ses fonds propres, au financement des actions internationales engagées par la collectivité.



Les taxes, soutiens et aides publiques ne doivent pas être comptabilisés

◆ Quels sont les leviers d'action possibles pour s'engager à l'international ?

- **Identifier les jumelages ou partenariats de coopération décentralisée existants** sur le territoire pour développer un volet déchets au sein d'un projet en cours,
- **S'appuyer sur les autres services de la collectivité** qui ont déjà engagé des actions de coopération internationale et identifier les synergies/complémentarités,
- **Mutualiser les moyens** pour porter des projets entre plusieurs collectivités,
- **Se rapprocher des organismes d'appui** pour un accompagnement technique à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation du projet (Cf. partie «Pour vous accompagner» de cette plaquette),
- **Se renseigner sur les sources de co-financements** pour mobiliser un budget plus conséquent.

◆ Quelles sont les modalités d'intervention pour s'engager ?

- **Partenariat de coopération** : la collectivité française décide de développer un partenariat de coopération avec une collectivité étrangère. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention entre les deux collectivités. Pour la mise en œuvre des actions, plusieurs possibilités existent :

Appui en direct des actions : la collectivité française utilise ses ressources internes pour contribuer au pilotage et au suivi des actions,

Appui indirect des actions : la collectivité française mobilise une expertise externe (associations, comités de jumelage, entreprises, etc.) pour accompagner la collectivité partenaire dans la mise en œuvre des actions,

Mutualisation avec d'autres structures : la collectivité fait partie d'un regroupement de plusieurs acteurs, collectivités ou autres, mutualisant leurs moyens pour la mise en œuvre d'actions communes.

- **Soutien des initiatives portées par des acteurs spécialisés sous la forme d'une subvention ponctuelle ou plus systématique (ex. : fond de soutien)** : la collectivité ne s'implique pas dans la mise en œuvre des projets mais apporte un soutien financier à d'autres porteurs de projet français ou étrangers (associations, collectivités).

Dans les deux cas, la collectivité française veille à la bonne exécution des projets engagés

dispositif

En pratique, comment s'engager ?

- 1 **La prise de contact** : l'initiative peut venir des collectivités françaises et étrangères ou des partenaires. Dans tous les cas, la connaissance mutuelle entre les élus des collectivités partenaires est importante pour la réussite du projet.
- 2 **La définition du projet** : précédée de la réalisation d'un diagnostic partagé, elle recouvre l'identification des objectifs respectifs et communs, la définition des besoins, les actions à mener par l'ensemble des parties prenantes et la période concernée.
- 3 **La formalisation** : une délibération de la collectivité française est nécessaire. Une convention est établie par les parties prenantes.
- 4 **L'élaboration et la mise en œuvre du projet** : la rédaction du projet s'appuie sur les études préalables et prévoit le plan de financement. Au terme de la recherche de financement, un calendrier d'actions cadre l'avancement du projet et un suivi budgétaire est réalisé.
- 5 **L'inscription du projet dans la durée** : la prise en charge locale des coûts de fonctionnement, une fois le projet terminé, doit être prévue en amont pour assurer la pérennité du service mis en place.
- 6 **L'évaluation** : il est recommandé d'évaluer les actions menées, au regard des objectifs fixés, régulièrement et pas uniquement à la fin du projet.

Il est important de s'assurer de la pérennité du projet et de l'implication de la collectivité locale étrangère avant de s'engager dans un projet

Déclaration de l'aide publique au développement par les collectivités

Lorsque les projets concernent les pays en voie de développement, les collectivités locales françaises doivent déclarer leur aide publique au développement au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

La délibération de la collectivité doit mentionner la mise en œuvre du 1% déchets et faire référence à l'article L. 1115-2 du CGCT

La communication auprès des habitants : un élément de réussite

Afin que la politique de coopération internationale menée par la collectivité en matière de gestion des déchets soit la plus légitime possible, elle doit être portée par un projet de politique globale de la collectivité locale. Contribuer à la rendre effective et vivante auprès des usagers français en organisant des événements ou des rencontres, en communiquant dans les journaux locaux ou sur les sites internet des collectivités locales, tel est le défi !

Exemple de communication

Depuis 2009, le Département des Yvelines organise chaque année des Assises « Yvelines, partenaires du développement » qui mettent à l'honneur successivement chacun des pays avec lesquels le Département a noué des relations de coopération décentralisée.

Témoignage : la valeur ajoutée de l'action internationale des collectivités



La ville de Cognac est devenue partenaire de Boala, commune rurale du Burkina Faso en 2010. Les sachets plastique jonchaient déjà le sol. En 2016, nous avons, avec le maire de Boala, sollicité Calitom, syndicat de déchets de la Charente, pour co-construire avec la population de Boala, un projet ambitieux visant à refuser cette situation.

Grâce au 1% déchets, Calitom s'engage à assurer un accompagnement technique et financier large, allant de la prévention à la mise en place d'un dispositif technique de valorisation des sachets plastique.

En plus de valoriser son image par une action de coopération internationale pertinente et d'ouverture à d'autres cultures, Calitom s'appuie sur ce projet original pour sensibiliser le public charentais aux conséquences de la prolifération des sachets plastique au niveau planétaire.

Anne-Marie MICHENAUD - Elue CALITOM et déléguée aux relations internationales à la ville de Cognac

L'engagement des collectivités à travers le 1% déchets

Zoom sur les collectivités locales engagées :

CA Seine-Eure

- Partenariat de coopération avec Bohicon au Bénin
- Appui au développement du service de collecte des déchets

SYVEDAC

- Financement d'un projet à Laaounate au Maroc
- Amélioration de la collecte et la valorisation des déchets

VALTOM

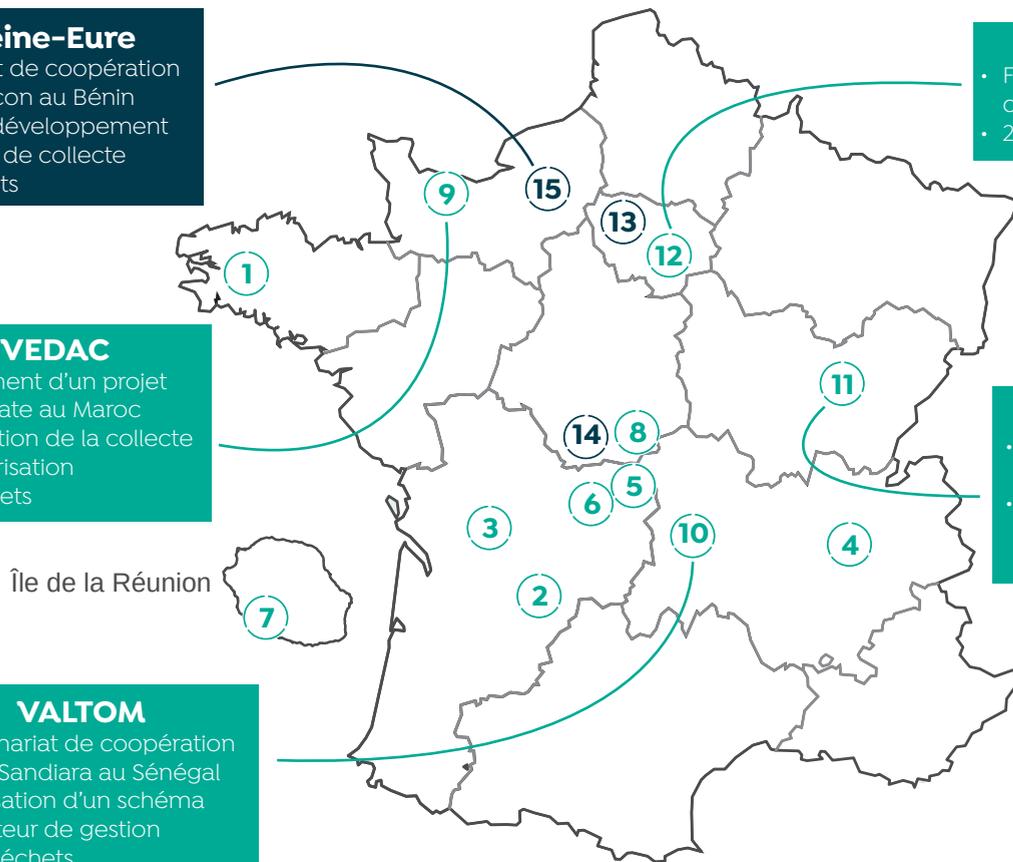
- Partenariat de coopération avec Sandiara au Sénégal
- Réalisation d'un schéma directeur de gestion des déchets

Syctom

- Financement d'actions via des appels à projets
- 28 projets réalisés

Sybert

- Financement d'un projet à Dapaong au Togo
- Développement d'une plateforme de compostage gérée par des femmes



■ Syndicats de traitement

■ Intercommunalités à compétence collecte

① SIDEPAQ

⑤ Evolis 23

⑨ SYVEDAC

⑬ Ville de Paris (Cf. fiche)

② SMD3

⑥ Syded 87

⑩ VALTOM

⑭ Grand Châtelleraut (Cf. fiche)

③ CALITOM

⑦ ILEVA

⑪ Sybert

⑮ CA Seine-Eure

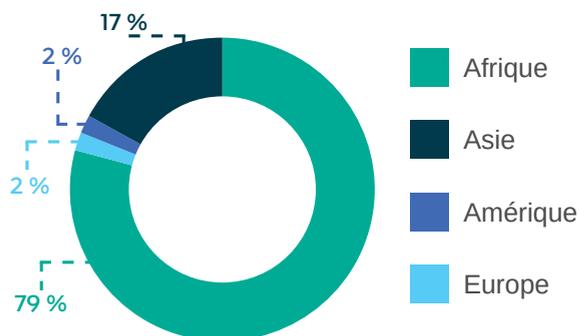
④ Savoie Déchets (Cf. fiche)

⑧ Sytom 36

⑫ Syctom

Les chiffres clés

Continents de réalisation des projets déchets



Depuis la création du dispositif 1% déchets :

15 collectivités engagées

4 M€ engagés par les collectivités

+50 projets réalisés ou en cours

+3/4 des projets

réalisés avec l'appui d'une ONG

Pour vous accompagner

Ressources :

- Atlas français de la coopération décentralisée (<http://www.diplomatie.gouv.fr/>)
- Plaquette « Collectivités locales, engagez-vous pour un accès universel aux services essentiels », pS-Eau, AMORCE, CICLE, 2019
- Guide juridique de l'action extérieure des collectivités, Commission nationale de la coopération décentralisée, 2019
- Bonnes pratiques en matière de gestion des déchets dans les PED (<http://www.plateforme-re-sources.org/>)

Outils disponibles :

- Sur le site d'AMORCE (modèles de délibération, de conventions de partenariat et une présentation du 1% déchets),
- Auprès du programme Solidarité-Eau (www.pseau.org) et sur demande auprès du GRET (www.gret.org) dans le cadre du projet porté par le consortium d'associations PAGEDS (définition de solutions techniques, conception et évaluation de votre projet, etc.).

De plus, les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) peuvent vous accompagner dans la conception de votre projet, son évaluation et la mobilisation des financements.



Les sources de co-financements pour les collectivités françaises :

- Appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) par l'Agence Française de Développement pour des projets de taille importante (budget > 200 k€)
- Appels à projets et fonds de soutien de collectivités françaises
- Aides spécifiques d'autres partenaires (ONG, fondations, etc.)

Principaux partenaires :

Partenaires institutionnels :

- La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des)
- L'Agence Française de Développement (AFD) (www.afd.fr)
- L'ADEME (www.ademe.fr)
- Les correspondants des ambassades du pays de la collectivité partenaire

Structures d'appui :

- Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) (coordination@rrma.fr)
- Associations de solidarité internationale spécialisées dans la gestion des déchets : CEFREPADE (www.cefrepade.org), GRET (www.gret.org), Aquassistance (www.aquassistance.org)
- Bailleurs de fonds et fondations : Union Européenne (ec.europa.eu/europeaid), AFD (www.afd.fr), Banque Mondiale (www.worldbank.org), Fondation Suez (<https://www.suez.com/fr/Notre-groupe/Un-groupe-engage/La-Fondation-SUEZ>)



Carte des RRMA de la coopération et de la solidarité internationales et de leurs antennes en région.

Pour plus d'informations : www.amorce.asso.fr

Graphisme : Association AMORCE • Imprimé avec des encres végétales sur du papier recyclé

La Ville de Paris soutient un projet du GRET sur l'amélioration de la gestion des déchets dans la province de Vinh Phuc au Vietnam



Exemple de
soutien des
initiatives

Ville de Paris – France

2,2 millions d'habitants
Compétence en matière de déchets : collecte

Province de Vinh Phuc – Vietnam

1 million d'habitants
Typologie d'habitat : semi-urbain

Appel à projets SOLIDAE

Contexte :

- Fort engagement de la collectivité dans la coopération et la solidarité internationale
- Partenariats de coopération mis en œuvre avec des villes urbaines partageant des contraintes similaires à la Ville de Paris : en 2018, 15 coopérations actives en Asie, Amérique du Sud, Moyen-Orient et Afrique
- La Ville de Paris est la première collectivité française à avoir délibéré le dispositif 1% déchets (juillet 2015)

Appel à projets :

- Lancement de 2 appels à projets par an : SOLIDAE (solidarité internationale déchets assainissement eau énergies) d'un montant de 1 M€ visant à financer des projets de développement à l'international portés par les associations de droit français ; Label SOLIDEV d'un montant de 15 000 € visant à soutenir des associations parisiennes menant des actions de solidarité internationale
- **Organisation** : 1 comité se réunissant 2 fois par an composé d'élus, du Sycotom, d'Eau de Paris, du SIAAP, des services techniques et d'un représentant des usagers
- **Intérêts d'un appel à projets unique pour les projets eau, assainissement, déchets, énergie** : mise en concurrence des porteurs de projets, hausse générale de la qualité des dossiers, regroupement des dispositifs de financement, optimisation du temps d'instruction, possibilité de proposer des projets combinant plusieurs thématiques (assainissement/déchets, déchets/énergies, ...)
- **Budget annuel alloué par la Ville de Paris à la solidarité internationale via l'appel à projets** : 1 M€ pour le 1% eau et assainissement, 245 000 € pour le 1% déchets, 50 000 € pour le 1% énergie. Au global une contribution à l'habitant de 0,3 à 0,6 €/an.
- **Modalités de soutien** : montant maximum de 75 000 € par projet sur les déchets, plafond de 50 % du montant total du projet
- **Formalisation avec les porteurs de projets** : signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (engagement sur plusieurs années)

Le projet soutenu : gestion professionnelle et optimisée des déchets dans 30 bourgs ruraux de la province de Vinh Phuc

Enjeux : forte croissance des villes, saturation des sites de traitement (principalement des décharges), manque de foncier disponible, besoin en investissements, valorisation des déchets très limitée, problèmes de pollution (les sites de traitement ne respectent pas les normes locales de protection de l'environnement)

Bénéficiaires : 220 000 habitants (25 communes de la province)

Durée : 2016 - 2019

Pilotage du projet :

Maître d'ouvrage : province de Vinh Phuc

Opérateurs techniques :

- GRET (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)
- Autres partenaires locaux : Alliance des coopératives, Centre Song Hong, Institut de l'Eau et de l'Environnement, Autorités Publiques Locales, Sous-Département de Protection de l'Environnement



Objectifs :

- Construire de nouveaux équipements de valorisation et expérimenter de nouvelles technologies
- Renforcer le contrôle du service et le suivi des sites par les autorités publiques locales
- Sensibiliser et former les acteurs locaux de la gestion des déchets

Résultats :

- Expérimentation d'aménagements et de procédés de recyclage sur 5 sites pilotes ;
- Amélioration du suivi de la gestion et des impacts environnementaux au niveau de la province ;
- Professionnalisation du service proposé par les coopératives d'environnement et renforcement de leurs compétences ;
- Progression des taux de recouvrement grâce à une incitation des populations à payer les redevances ;
- Renforcement du dialogue entre les acteurs et mise en place d'un réseau de coopératives de l'environnement ;
- Production et diffusion d'outils.



Suivi : réalisation de missions de supervision par le GRET, tenue de comités de pilotage tous les 6 mois pour la planification, le suivi du projet et la définition des orientations stratégiques. Un comité de gestion pour la planification et le suivi opérationnel du projet se réunit tous les 2 mois, pour définir le plan d'action et valider les rapports et études commandées.

Indicateurs : nombre de procédés fiables mis au point, nombre de sites de traitement aménagés, nombre d'opérateurs formés, nombre de personnes sensibilisées dans la Province, nombre de comptes d'exploitation des coopératives cibles équilibrés, taux de recouvrement des redevances, etc.

Financement et partenariats

Coût total du projet : 1 035 000 €

- Ville de Paris : 135 000 € en 2016 (ressources allouées à travers le dispositif 1% déchets)
- Syctom : 232 000 € (ressources allouées à travers le dispositif 1% déchets)
- AFD : 518 000 € (ressources allouées auprès de la Division des partenariats avec les ONG de l'AFD)
- Alliance des Coopératives : 108 000 €

Témoignage



La Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années pour développer les services essentiels - eau potable, assainissement, énergies, gestion des déchets – dans les pays en développement. Tant reste pourtant à faire pour répondre aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, qui prévoient notamment l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030.

Pour y parvenir, Paris est la première collectivité française locale à avoir mis en place les dispositifs « 1% » : après le « 1% eau-assainissement », ont été lancés successivement le « 1% déchets » en 2015, puis le « 1% énergies » en 2018. Ainsi, en dédiant 1% des investissements municipaux à l'aide internationale, ces dispositifs innovants permettent de financer non seulement l'action de professionnels du développement, mais aussi les projets de coopération technique, en s'appuyant sur l'expertise du territoire parisien.

À l'aide de partenariats durables avec les élus et la société civile des territoires concernés, ces dispositifs ont permis de créer les infrastructures nécessaires, de sensibiliser les populations sur les problématiques du développement, et de renforcer les structures institutionnelles, indispensables à la pérennité des services mis en place. Ils ont donné un accès durable aux services essentiels à près de 3 millions de bénéficiaires dans 41 pays, pour un financement total de près de 12 millions d'euros sur la période 2005-2019.

Je suis fier de voir qu'à travers ces dispositifs – et par l'action de la municipalité – chaque Parisien.ne soit mobilisé.e pour construire un monde plus juste, plus solidaire et plus durable.

Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté et de la gestion des déchets

Contacts

Ville de Paris

Yann BHOGAL, Chargé de mission Eau, Assainissement, Déchets, Urgences, yann.bhokal@paris.fr

Pour en savoir plus : <http://international.paris>

La ville de Châtelleraut accompagne la ville de Kaya dans l'amélioration de la gestion des déchets après une 1^{ère} coopération sur l'eau potable et l'assainissement



Exemple de
partenariat de
coopération

Châtelleraut – France
32 000 habitants
CA Grand Châtelleraut
86 000 habitants – 47 communes –
Compétence collecte des déchets

Kaya – Burkina Faso
160 000 habitants dont environ 70 000 habitants
urbains (71 villages) – Compétence collecte
et traitement des déchets

Contexte de l'engagement à l'international

- Jumelage historique en 1976 entre Châtelleraut et Kaya et signature d'une convention de coopération décentralisée en 2010 axée sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (forte expression des besoins par les autorités locales)
- Formalisation d'un pacte d'amitié trilatéral entre Châtelleraut, Kaya et Herzogenaurach (Allemagne) et mise en place de conventions sur l'eau potable et la gestion des déchets
- Une première expérience acquise dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement a permis d'envisager un programme de coopération triennal Châtelleraut-Kaya-Herzogenaurach 2016 – 2018 mis en œuvre afin d'apporter un appui à la gestion des déchets solides ménagers
- Une volonté de mobiliser de nombreux co-financements pour un effet levier maximum : financement 1% déchets par Grand Châtelleraut et subvention DAECT dans le cadre de l'appel à projets « Climat II »

Le projet : appui à la gestion des déchets solides ménagers pour améliorer les conditions de vie des populations

Enjeux : accélération de l'urbanisation, problèmes de pollution, de salubrité et de santé, gouvernance locale compliquée (coûts, troubles et revendications), composts infectés, caniveaux d'eaux pluviales dégradés

Bénéficiaires : 70 000 habitants (centre urbain)

Durée : 2016 – 2018

Pilotage du projet :

Maître d'ouvrage : Kaya

Opérateurs techniques :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Centre Écologique Albert Schweizer Burkina-Faso (ONG de droit burkinabé soutenue par une ONG suisse)
- Appui technique : Châtelleraut et Herzogenaurach
- Autres partenaires : Autre Terre (ONG belge)

Objectifs :

- Élaborer et mettre en œuvre le plan stratégique de gestion des déchets
- Réaliser des infrastructures et équipements pour la gestion des déchets
- Renforcer les mécanismes de coordination et de concertation sur les déchets solides
- Information, éducation, communication environnementale pour changer les comportements des populations

Réalisation :

- Élaboration du plan stratégique de gestion des déchets solides en 2017 : état des lieux, analyse des besoins, proposition de solutions techniques et faisabilité financière



- Création d'une commission et formation des élus et des agents communaux
- Conception et déploiement d'un premier plan « Information, éducation, communication » en direction des populations
- Mise en place d'un budget municipal dédié à la création d'équipements et d'infrastructures de gestion des déchets
- Études préalables à la réalisation d'un centre technique commun pour le traitement et la valorisation des boues de vidange et d'un centre d'enfouissement des déchets résiduels
- Recrutement de 2 volontaires en service civique (1 français et 1 burkinabé)

Suivi : nombre d'abonnés pour les associations de pré-collecte : quelques centaines de familles volontaires, commerçants du grand marché central.

Pérennité : renforcer la maîtrise d'ouvrage communale en augmentant les compétences des agents et des élus par l'échange d'expériences. Susciter l'adhésion des ménages au paiement des frais d'abonnement pour le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Financement et partenariats

Coût total du programme (2017 – 2018) : 110 000 € (dont 50 % d'investissements pour la réalisation des infrastructures et équipements)

Fonds propres des collectivités

- Grand Châtellerault : ressources allouées à travers le dispositif 1% déchets : 30 000 € (0,58 % du budget déchets de la collectivité soit environ 0,75 € par ménage, délibération en 2016)
- Herzogenaurach : 7 000 €
- Commune de Kaya : 28 000 € (20 % des investissements totaux)

Co-financements

- DAECT : 13 000 € en 2016 dans le cadre de l'appel à projets « Climat II »
- Autre Terre : 30 000 € en 2017

Témoignage

En s'appuyant sur le jumelage historique avec la ville de Châtellerault et l'expertise apportée par la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault en matière de gestion des déchets, Kaya va disposer des bases nécessaires à la mise en place d'une gestion maîtrisée des déchets sur son territoire. Ce projet de gestion des déchets présente par ailleurs des synergies avec le programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, avec notamment un projet de création d'une plateforme de co-compostage des boues de vidanges et des déchets solides putrescibles.

Ali TOU, Responsable du service technique Eau, Hygiène, Assainissement à la mairie de Kaya



Un projet mutualisé entre plusieurs collectivités néo-aquitaines piloté par Châtellerault et le RRMA SO Coopération

Plusieurs collectivités néo-aquitaines ont des partenariats avec des collectivités burkinabés sur la thématique des déchets (Grand Châtellerault, Evolis 23, Syded 87, Région Nouvelle-Aquitaine, Comité de jumelage de Chauvigny Coopération Banfora). Depuis 2017, le RRMA SO Coopération a créé un groupe d'échanges Nouvelle-Aquitaine/Burkina Faso. De ces échanges est née la volonté de porter un projet commun visant à renforcer la gestion communale des déchets dans 4 villes secondaires au Burkina Faso. Les maîtres d'ouvrage du projet sont les collectivités burkinabés. Le chef de file du projet côté collectivités françaises est Châtellerault. SO Coopération apporte l'animation de la gouvernance du projet mutualisé, la gestion administrative et financière du projet et la coordination de l'action en Nouvelle-Aquitaine.

Zoom sur :

Contacts

Châtellerault

Jacques RAYNAUD, Chargé de mission Relations internationales, jacques.raynaud@ville-chatellerault.fr

Le Département des Yvelines et le Département de Podor au Sénégal unis pour l'amélioration de la gestion des déchets



Département des Yvelines – France
1,4 million d'habitants – 262 communes

Département de Podor – Sénégal
450 000 habitants – 22 communes
Compétence en matière de déchets : planification et gestion
Typologie d'habitat : rural

Contexte de l'engagement à l'international

- Affectation d'un budget de 1€ par habitant à la coopération (coopération décentralisée, soutien aux initiatives yvelinoises et promotion de la coopération)
- Création d'un groupement d'intérêt public « **Yvelines coopération internationale et développement** » en 2015 pour structurer une gouvernance concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs et financer les initiatives proposées par les acteurs yvelinois
- Coopération avec le Département de Podor depuis 2009 pour le financement d'infrastructures sociales locales (santé, eau potable) puis autour de la gestion des déchets pour la création de services locaux de ramassage des déchets dans les communes et la construction d'incinérateurs à déchets médicaux dans les structures de santé. Une convention-cadre de coopération décentralisée d'une durée de 5 ans est signée en 2015. Le projet « Généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des déchets dans le Département de Podor » (GP-GOM) fait l'objet d'une convention spécifique pour la période 2017-2020

Le projet : généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des déchets dans le Département de Podor (GP-GOM)

Enjeux : absence de système de collecte dans la plupart des 22 communes du Département, élimination dans des décharges non contrôlées, ressources financières insuffisantes et moyens techniques limités

Bénéficiaires : 358 400 habitants du Département de Podor

Durée : 2017-2020

Pilotage du projet :

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de Podor

Opérateurs techniques :

- ONG française Le Partenariat
- Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis au Sénégal
- Département des Yvelines (représenté par l'association la Maison des Yvelines au Sénégal)

Objectifs :

- Renforcer les compétences des collectivités locales du Département de Podor grâce à une politique départementale cohérente, afin de réduire la pollution environnementale.
- Généraliser la mise en place de systèmes de Gestion des Ordures Ménagères (GOM) aux 22 communes du Département de Podor, sous la coordination d'un service technique départemental (STD).
- Assurer la pérennité des systèmes de GOM à travers la durabilité des équipements et des infrastructures, et grâce à l'autonomie financière des structures prestataires.

Suivi :

Le suivi du projet est réalisé par un comité de pilotage composé de représentants du Département de Podor, des 22 communes bénéficiaires et de la Maison des Yvelines. Il est assisté par une Unité de Gestion de Projet (UGP) qui regroupe le Département de Podor, l'ARD, le Partenariat, la Maison des Yvelines et par le CoDeGOM (Comité Départemental de Gestion des Ordures Ménagères).



Les termes de référence ont été élaborés en début de projet afin de permettre d'identifier les indicateurs de suivi.

- En 2017, un guide de bonnes pratiques de GOM dans le Département de Podor est élaboré.
- En 2018, le service technique départemental est créé, l'évaluation environnementale préalable a démarré, les 22 communes bénéficiaires ont signé leur convention d'engagement et bénéficient chacune d'une fiche synoptique de projet.
- En 2019, l'Unité de Gestion du Projet prévoit la mise en œuvre de l'essentiel du programme d'investissement contenu dans le projet, ce qui permettra le lancement opérationnel des services à la population en 2020.

Pérennité : création d'un service technique départemental porté par la collectivité sénégalaise, mise en place d'une redevance du service, sensibilisation de la population.

Financement et partenariats

Coût prévisionnel total du projet : 1 174 836 € (budget initial)

Fonds propres des collectivités

- Département des Yvelines : depuis le début du partenariat avec le Département de Podor, 563 079 € investis dans la coopération dont 78 706 € depuis 2017 dans le projet GP-GOM.
- Département de Podor : 30 490 € investis dans le projet GP-GOM depuis son lancement.

Co-financements

- Obtention d'une subvention « FICOL » auprès de l'AFD : dépôt d'un dossier en 2016, soutien financier de 689 832 € pour un projet triennal (2017 – 2020).
- Financement complémentaire du Sycotom via le 1% déchets à hauteur de 100 000 € en 2017.

Témoignages

Bien que notre Département n'ait pas la compétence « gestion des déchets », nos collectivités étrangères partenaires sont nombreuses à solliciter notre concours dans ce secteur. Même lorsqu'elles ne possèdent pas la compétence ! A Podor, compte tenu de l'importance du sujet, les communes ont fait remonter cette priorité à leur Département, qui l'a inscrite à notre agenda de coopération. Les communes lui délèguent temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il mettra ensuite en place un bureau technique pour continuer à assister les communes. C'est une façon originale de pratiquer la subsidiarité.

Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines

Pour vivre dans un environnement adéquat, nous devons garantir l'élimination et le recyclage des déchets afin de réduire leurs effets nocifs sur l'environnement. L'objectif est d'assurer la durabilité du développement économique et social du département de Podor dans une perspective de croissance compatible avec la préservation du cadre de vie. Avec l'exécution du projet GP-GOM, les collectivités territoriales du département s'engagent à gagner le pari de la gestion environnementale.

Mamadou DIA, Président du Conseil départemental de Podor



Contacts

Département des Yvelines

Marion PERRIN FLAGBO, Chargée de mission

mflagbo@yvelines.fr

Tél : 01 39 07 70 95

Département de Podor

Mamadou DIA, Président du Conseil départemental de Podor

mamadou.dia@aquafed.org

Tél : 00 227 638 20 16



Expertise de Savoie Déchets au service d'un projet de coopération internationale sur la mise en place d'une filière de traitement avec 5 communes moldaves



Exemple de
partenariat de
coopération

Savoie Déchets – France

530 000 habitants – 13 collectivités
(256 communes)
Compétence en matière de déchets :
traitement

Verejeni, Ratus, Banesti, Chitcanii Vechi, Telenesti – Moldavie

20 000 habitants
Typologie d'habitat : rural

Contexte de l'engagement à l'international

- Demande de collaboration transmise par 5 communes moldaves à Savoie Déchets en janvier 2018, avec le soutien de l'ambassade de France en Moldavie qui fait le lien entre les différents acteurs du projet
- Vote du dispositif 1% déchets en juin 2018 par Savoie Déchets (30 000 €/an)
- Officialisation de la coopération décentralisée entre Savoie Déchets et les 5 communes moldaves par la signature d'une convention en décembre 2018
- Volonté d'avoir un réel échange d'expertise entre les homologues des collectivités françaises et moldaves (élus et techniciens)

Le projet : accompagnement à la mise en place d'une solution globale adaptée au contexte local pour améliorer la gestion des déchets

Enjeux :

- Seules 2 des 5 communes concernées disposent d'un service de collecte des déchets ménagers (les communes sont confrontées à plusieurs problématiques : brûlage des déchets, dépôts sauvages, ...)
- Améliorer le service de gestion des déchets intercommunal dans le district de Telenesti pour contribuer à protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie des populations (problème d'accès à l'eau potable)
- Au moins 60 % de déchets putrescibles dans les ordures ménagères
- Sites de dépôt de déchets ne répondant pas aux normes élémentaires en matière d'aménagement et de protection de l'environnement



Bénéficiaires : 20 000 habitants (5 communes moldaves)

Durée : 2018 - 2022

Pilotage du projet :

Maître d'ouvrage : 5 communes moldaves regroupées sous forme d'intercommunalité

Opérateurs techniques :

- Savoie Déchets (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) accompagné bénévolement de Jean-Luc Martel (Société BIOTVAL) pour la définition du process et de la société ALFYMA pour le chiffrage du process et la réalisation de plans
- GRETE (appui à Savoie Déchets au montage du dossier de demande de financement de l'AFD et dans l'organisation du service de collecte, la structuration de l'intercommunalité et le développement des filières de recyclage)



Objectifs :

- Renforcer la capacité de l'association intercommunale et de ses membres à assurer la maîtrise d'ouvrage du service de gestion des déchets ménagers
- Appuyer le déploiement et l'amélioration de la qualité du service de gestion des déchets
- Faciliter les échanges entre pairs et capitaliser l'expérience de service intercommunal de gestion des déchets ménagers en zone rurale

Réalisation : le projet a été scindé en deux phases : la première consiste à la structuration de l'intercommunalité et la seconde concernera la recherche de financement et le lancement des investissements.

En amont, un premier diagnostic de la gestion des déchets a été réalisé en juillet/août 2018 sur les 5 communes moldaves par des représentants de Savoie Déchets. Il a été proposé, au vu de la forte proportion de matières fermentescibles dans les ordures ménagères, de mettre en place un process de traitement des ordures ménagères basé sur du tri/compostage. Ce diagnostic a été restitué lors d'un séminaire organisé en Moldavie en septembre 2018. Une visite d'installations de traitement de déchets et d'exploitations agricoles a été organisée pour les mairies des 5 communes moldaves en France fin novembre/début décembre 2018. Par ailleurs, un stagiaire moldave francophone niveau bac+5 devrait être accueilli par Savoie Déchets afin de le former à la gestion des déchets.

Pérennité : avant de lancer le volet technique du projet et la recherche de financements, la viabilité du modèle envisagé devra être démontrée et l'intercommunalité créée.



Financement et partenariats

Coût prévisionnel total du projet : 2 M€ (bâtiment, process, engins)

Fonds propres de la collectivité : Savoie Déchets : environ 30 000 €/an alloués à travers le dispositif 1% déchets exclusivement pour des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Co-financements : demande de financement FICOL (dispositif AFD) en cours

Témoignage

Savoie Déchets, à travers le partenariat de coopération mis en place avec des communes moldaves, a souhaité faire bénéficier de son expertise en matière de tri et de valorisation des déchets. Cela a permis de mobiliser l'ensemble des intercommunalités autour d'un projet fédérateur et porteur de sens. Les savoir-faire des acteurs sont ainsi valorisés. Les échanges avec les experts permettent une montée en compétences techniques. C'est un apprentissage continu pour les équipes techniques comme pour les élus d'ailleurs.



Didier FRANÇOIS, Élu à Savoie Déchets

Contacts

Savoie Déchets

Pierre TOURNIER, Directeur, pierre.tournier@savoie-dechets.fr

Représentante des communes Moldaves :

Zinaida MINDRU, Secrétaire du Conseil Local / Mairie de Verejeni, zina.mindru@gmail.com

Conférence de presse de présentation du projet : https://www.youtube.com/watch?v=Ws9AWf_cX4s